



Les Nouvelles de Rostand

ANNEE SCOLAIRE 2022-23 N° 8

JANVIER - FEVRIER 2023

COLLÈGE

JEAN

ROSTAND

THOUARS

DANS CE
NUMÉRO :

Editorial 1

La mallette des
parents 1

Le Marché de Noël
au collège 2

Le séjour à Paris 2

L'EPS une disci-
pline comme les
autres 3

La taxe
d'apprentissage 3

De Nouveaux
agents en cuisine 4

Le Repas de
Noël au collège 4

Prochaines
échéances 4

Editorial

Meilleurs Vœux 2023 !

Cette nouvelle année est l'occasion pour l'équipe du collège de vous **souhaiter tous nos vœux de réussite**.

Après 2 années compliquées, et malgré une conjoncture économique difficile, le fonctionnement du collège est proche de la « normale ».

Pour preuve, **les voyages scolaires sont de retour**. Ainsi les 3^{ème} Enseignement Général ont pu découvrir les ors de la république lors de leur séjour à Paris. D'autres belles découvertes sont à venir lors de ce second semestre. Les réunions d'informations ont également pu avoir lieu et notamment celle sur la gestion des réseaux sociaux, thème éminemment d'actualité avec nos élèves en pleine adolescence. La dernière semaine a également permis aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA d'exposer leurs réalisations lors d'un **marché de Noël** ouvert aux équipes et à leurs parents. Lors de ces dernières années, les disciplines avaient également souffert de la situation, **l'Education Physique et Sportive (EPS)** avait notamment dû faire face à de nombreuses adaptations face aux contraintes sanitaires. Le retour à la normalité fait apparaître, comme partout en France, **une détérioration des capacités physiques de nos élèves**. Ce numéro vous permettra de découvrir les objectifs et les enjeux de cette discipline essentielle à leur développement.

En ce début d'année 2023, il nous faut également **remercier l'équipe des agents du collège** qui œuvrent depuis 2 mois en sous effectif. Cette surcharge de travail et les surcoûts liés à l'inflation ne les ont pas empêchés de nous concocter un **délicieux repas de Noël** comme vous pourrez le constater. En cette rentrée de janvier, l'équipe sera de nouveau au complet et nous profiterons de ce numéro pour vous présenter les deux nouveaux collègues qui compléteront l'équipe.

Enfin lors de ce début d'année, nous serons amené à vous solliciter afin que vous vous fassiez le **relais de l'information que nous diffuserons auprès des entreprises locales**. En effet, comme vous le découvrirez dans ce numéro, le collège est en mesure de **collecter la Taxe d'apprentissage** et les entreprises soumises à cet impôt peuvent choisir le bénéficiaire. Cette **manne financière est importante pour notre collège** car elle permet aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA d'avoir des conditions d'enseignement optimum. Cela peut être aussi au bénéfice de tout l'établissement, l'achat du mini-bus en atteste.

C'est donc, malgré un contexte incertain, avec beaucoup d'optimisme que nous entamons cette année 2023. La réussite de vos enfants, de nos élèves, passe par l'engagement quotidien de chacun et par la certitude que ces citoyens en devenir pourront bénéficier d'un avenir plus serein.

Christophe GIRAULT
Directeur-adjoint de SEGPA

Mallette des parents - Réseaux sociaux

Une vingtaine de personnes (parents et enfants) étaient présents lors de cette deuxième mallette des parents sur le thème des réseaux sociaux.

Le commandant Scifo, policier référent pour le collège Jean Rostand, a animé les débats entre les présents.



Il ressort, des échanges nombreux et constructifs, un certain nombre de conseils à partager avec le plus grand nombre :

- les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans ;
- avant 15 ans, un enfant n'a pas besoin d'un forfait avec une connexion Internet, un simple forfait téléphonique suffit ;

- ne pas autoriser son enfant à conserver son téléphone dans sa chambre pendant la nuit. Le téléphone ne doit pas servir de réveil ;
- utiliser l'application Family Link pour garder un œil sur les applications téléchargées et encadrer les temps d'usage du portable sur les différentes applications en service.

Ressources

La réglementation sur les réseaux sociaux sur le [site E-Enfance](#)

Mettre en place un [contrôle parental en fonction de votre opérateur](#)

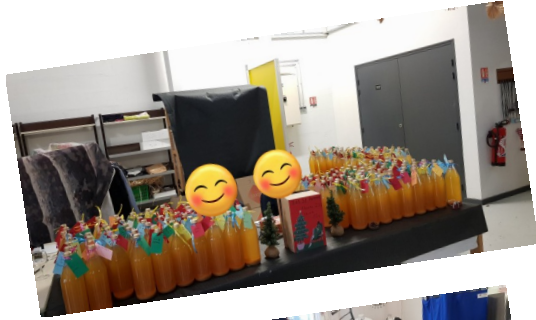
Un article de l'Union Nationale des Associations Familiales [L'impact des réseaux sociaux sur le bien-être de nos enfants](#)

[Bien vivre le digital, l'espace des parents \(Orange\) Enfants, ados et Internet : comment bien les accompagner ? \(Bouygues\)](#)

[Accompagner les enfants sur leur premier smartphone \(SFR\).](#)

Le Marché de Noël

Cette année encore comme depuis deux ans, les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA ont organisé sous la responsabilité de leurs professeurs un marché de Noël. Celui-ci a été l'occasion de recevoir leur parents et les personnels de l'établissement afin de montrer et de vendre les productions des 4 ateliers. Voici quelques photos des réalisations de nos collégiens.



Le Séjour à Paris, lieux de mémoires, lieux de pouvoirs

Du 14 au 17 décembre les 5 classes de 3^{ème}, accompagnées de 10 professeurs et d'un assistant d'éducation, étaient en visite dans la capitale.

Au programme des activités en lien avec le parcours citoyen: **participation à la cérémonie du ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe**, (à gauche) **visite du Sénat** (à droite) et de l'Assemblée Nationale en compagnie du député et du sénateur de notre secteur, activité pédagogique au

mémorial de la Shoah, (ci-dessous) visites du musée du Louvre, de l'Arc de triomphe, du Panthéon.



Parallèlement, nos élèves auront parcouru les rues de la capitale et vu les lieux emblématiques: Tour Eiffel, Champs Élysées, Notre Dame, Hôtel de ville et différents quartiers.

Côté expériences nouvelles les troisièmes auront testé le déplacement en métro et la vie collective avec l'hébergement en auberge de jeunesse.

Ce premier voyage de la période post-covid s'est très bien déroulé. L'ensemble des élèves a eu un comportement exemplaire.



L'EPS, une discipline comme les autres

Tous les collégiens reçoivent un **enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive (EPS) hebdomadaire**. Son volume horaire est de 4 heures en classe de sixième et de 3 heures dans les autres niveaux de classe. **L'éducation physique et sportive** a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. Elle amène les enfants et les adolescents à se soucier de leur santé. Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. C'est une discipline scolaire **obligatoire pour tous les élèves, évaluée au diplôme national du brevet (DNB)** en contrôle continu. Si la culture des activités sportives et artistiques est évidemment à transmettre, il faut néanmoins préciser qu'en EPS, « le sport » n'est que le support de la discipline. En effet, les règles, les terrains de pratique, les formes de groupements, le système de marque et les objectifs sont modifiés et adaptés à nos élèves afin de faciliter l'acquisition des compétences visées par les textes officiels.

L'EPS répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, de construire **cinq compétences** :

Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps

- S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et outils
- Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités
- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
- S'approprier une culture physique sportive et artistique

Pour développer ces compétences générales, l'éducation physique et sportive propose à tous les élèves, de l'école au collège, un parcours de formation constitué de **quatre champs d'apprentissage** :



- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée (athlétisme – natation)
- Adapter ses déplacements à des environnements variés (course d'orientation – savoir nager en sécurité)
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique (gym-danse-acrosport)
Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel (combat-handball-rugby-badminton)

Chaque champ d'apprentissage permet à l'élève de construire des **compétences motrices, méthodologiques et sociales, en s'appuyant sur des activités physiques sportives et artistiques diversifiées**.

Au collège Jean Rostand, un projet pédagogique définit un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques et aux capacités des élèves.



En cas de blessures, des inaptitudes partielles peuvent être attestées :



Les élèves peuvent, pour un motif médical attesté par un professionnel de santé, présenter un certificat médical d'inaptitude partiel à la pratique de l'EPS. Le **certificat médical est l'acte médical par lequel le médecin atteste l'inaptitude physique** de l'élève (qui peut être totale ou partielle) à exercer une activité physique.

[https://etab.ac-poitiers.fr/coll-](https://etab.ac-poitiers.fr/coll-jean-rostand-thouars/sites/coll-jean-rostand-thouars/IMG/pdf/aptitude_partielle_eps.pdf)

[jean-rostand-thouars/sites/coll-jean-rostand-thouars/IMG/pdf/aptitude_partielle_eps.pdf](https://etab.ac-poitiers.fr/coll-jean-rostand-thouars/sites/coll-jean-rostand-thouars/IMG/pdf/aptitude_partielle_eps.pdf)

La taxe d'apprentissage : un levier financier au service de la pédagogie...

Disposant d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), le collège Jean Rostand contribue à l'enseignement professionnel de nos jeunes élèves, au travers de ses ateliers Habitat, Hygiène Alimentation Services (HAS), Vente Distribution Logistique (VDL) et Espace Rural Environnement (ERE).

C'est à ce titre que le collège est habilité à percevoir de la taxe d'apprentissage.

Celle-ci permet ainsi à l'établissement d'équiper les 4 ateliers avec du matériel, de l'outillage et de la matière d'œuvre professionnels.

La taxe d'apprentissage représente un levier puissant et indispensable pour l'établissement, sans lequel une grande part de nos investissements ne serait pas réalisable. Ceci est d'autant plus d'actualité dans une période d'inflation importante.

Un outil qui contribue à former vos salariés de demain

Quelques rappels :

Qu'est ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt français, versé par les entreprises, qui vise à favoriser un accès égal à l'apprentissage et contribue au financement d'actions visant au développement de l'apprentissage.

Qui est soumis à la taxe d'apprentissage ?

Sauf entreprises exonérées (Cf : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-apprentissage>), il s'agit des entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés dont le siège social est situé en France et qui emploient au moins un salarié sont redevables de la taxe d'apprentissage (Entreprise individuelle, une société, une entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, une coopérative agricole ou un groupement d'intérêt économique.)

Notre investissement réalisé grâce à la collecte de la TA 2022

La taxe d'apprentissage a ainsi permis de financer l'achat d'un minibus pour le collège Jean Rostand, à hauteur de 20 000€ (soit 75% du montant total). Il permet de transporter (avec un second minibus précédemment acquis) une classe entière de SEGPA à l'extérieur du collège (pour une sortie pédagogique, visite d'entreprise ou autre...). Ceci accroît l'autonomie pédagogique de l'établissement et permet de réaliser des économies de frais de transports (dans le cadre d'un transport réalisé par transporteur privé).

Nous remercions à ce titre les contributeurs du collège Jean Rostand pour les années précédentes.

Votre contribution nous est très précieuse...



Nous profitons donc de cette communication pour vous rappeler que les entreprises redevables de cette taxe d'apprentissage sont libres de choisir l'établissement auquel elles verseront cette contribution. Si vous êtes vous-même chef d'entreprise, nous vous incitons donc à penser au collège Jean Rostand lors de la collecte 2023.

Si vous n'êtes pas redevable de celle-ci, vous pouvez tout de même solliciter vos proches et entourage pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves de Jean Rostand.



Changement de collecte à compter de 2023

En 2023 la collecte de la taxe d'apprentissage sera simplifiée. Les démarches se dérouleront en ligne par le biais d'une plateforme dématérialisée nommée « **Soltéa** ».

Pour nous soutenir, pensez à mettre dans la recherche sur Soltéa, les éléments suivants :

Collège Jean Rostand, Thouars

UAI : 0791002k

Deux nouveaux visages à Jean Rostand...

Outre le retour des élèves en classe, la rentrée 2023 sera également marquée par l'arrivée au collège Jean Rostand de deux nouveaux personnels.

Dès le 03 janvier l'équipe des agents départementaux (en charge de la restauration et de l'entretien) se renouvelle et accueillera un nouveau second de cuisine, en la personne de M Florent Billaud, ainsi qu'une nouvelle agente d'entretien polyvalente, à savoir Mme Valérie Millet.

Tous deux ont été recrutés en remplacement de deux agents, partis respectivement au 31 septembre (départ en retraite) et au 07 octobre dernier (mutation professionnelle). Ces arrivées vont donc soulager l'équipe, actuellement en sous effectif depuis plus de deux mois, pour permettre un retour à effectif complet (13 agents).

M Billaud aura pour mission de seconder le chef de cuisine, et sera en charge de la préparation des plats chauds en restauration.

Mme Millet quant à elle partagera son emploi du temps entre du nettoyage de locaux de l'établissement et une mission d'aide en cuisine, notamment par la préparation des légumes, entrées ou desserts.

Ils auront ainsi pour objectif commun de maintenir la qualité des prestations fournies au collège.

Tous deux entament une nouvelle page de leur histoire professionnelle respective. Nous veillerons donc tous ensemble, élèves et personnel, à leur fournir un accueil de qualité, afin de rendre leur adaptation la plus douce possible.

Pour le moment, nous leur souhaitons la bienvenue à Jean Rostand...

Le repas de Noël au collège

Comme chaque année, les fêtes de Noël suscitent, pour nos jeunes élèves comme pour le personnel, beaucoup d'excitation et d'impatience. Et l'un des moments les plus attendus, et celui du traditionnel repas de Noël.

Cette année encore, les cuisines de Jean Rostand ont été à la hauteur de l'événement, avec un repas digne d'un restaurant !

Sans surprise, ce menu fut une réussite.

Nous soulignerons évidemment le travail de qualité des agents de la cuisine, aussi bien dans la préparation culinaire que



dans la recherche de produits de qualité à des coûts raisonnables, compte tenu du contexte inflationniste actuel.

Nous félicitons donc le personnel, sans lequel tout cela n'aurait pas été possible, pour ce moment de convivialité qui a permis de célébrer Noël comme il se doit.

Nous aurons pu apprécier cette journée et avons, une nouvelle fois, pris conscience de la chance d'être à Jean Rostand...

Qu menu cette année:

- Jus de pommes ou diabolos fraise
- Assiette gourmande terre et mer : Pâté en croûte au saumon, mousse de canard sur toast et terrine de Saint-Jacques
- Sauté de cerf sauce forestière ou loup de mer sauce beurre blanc
- Pomme duchesse, poêlée gourmande aux marrons et purée de butternut
- Fromage
- Assiette de mignardises : Croustillant chocolat, bande mandarine nougat, macaron, crème Anglaise avec coulis de fruits rouges et clémentines



Calendrier :

Jeudi 05 et vendredi 06 Janvier : intervention Génération numérique classes de 5ème

Lundi 09 et mardi 10 Janvier : Sortie 3ème Camp de Montreuil-Bellay Centre régional de la Résistance et de la Liberté

Mardi 10 Janvier 13H : Présentation des formations usinage Jean Moulin 3ème

Stage en milieu professionnel : 4ème EGPA du Lundi 16 au vendredi 20 Janvier

Lundi 23 Janvier: Changement de semestre et d'emplois du temps des classes

Mardi 24 Janvier : Journée des lycées - 3ème

Jeudi 26 Janvier : Commission permanente du collège

Lundi 30 Janvier et Jeudi 02 Février : Visite du lycée Jean Moulin par les classes de 3ème Générale

Jeudi 02 Février : venue des élèves Anatole France

Jeudi 02 Février : 18h salle polyvalente, présentation des formations et des options du lycée Jean Moulin

Collège JEAN ROSTAND

Tél. : 05 49 96 32 02 Fax : 05 49 66 19 91

Courriel : Ce.0791002K@ac-poitiers.fr

Site : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-jean-rostand-thouars/>

Twitter : <https://twitter.com/rostand79>